



Procès-verbal No 04

Séance Ordinaire du Conseil Communal du mercredi 15 juin 2022 à 20 heures 15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2022
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Préavis Municipal n° 07/2022: Comptes 2021
7. Propositions individuelles et divers

| Intervenants | Points |
|----------------------|--|
| F. Malherbe Vendrell | Ouvre la séance à 20h15. |
| L. Mertens | <p>1) Appel 28 conseiller.ères sont présent.es.</p> <p>Excusé.es : C. Aeschlimann, T. Bernes-Lasserre, N. Darricau, F. Di Pierro, C. Favia, V. Gallay, T. Guilloud, E. Meier, P. Monney, U. Obregon, H. Pradervand, D. Prélaz, A.-C. Prélaz-Girod, M. Stark, A. Vez,</p> <p>Absent.e.s : S. Hanmer-Tagini, S. Prélaz</p> |



| | |
|---|---|
| <p>F. Malherbe Vendrell</p> <p>N. Vez Raymond</p> <p>R. Zellweger</p> <p>N. Vez Raymond</p> <p>N. Vez Raymond</p> <p>R. Zellweger</p> <p>F. Malherbe Vendrell</p> | <p>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30.03.2021</p> <p>Demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance du 30.03.2022.</p> <p>En quatrième page, pour son intervention au deuxième paragraphe, il faudrait enlever le qualificatif « fameux » qui est une retranscription de son enthousiasme. Puis un peu plus bas, il est écrit : « une dernière approbation devra être donnée par le Canton qui est à ce stade plutôt une révision sur la légalité ». Le « plutôt » n'a pas lieu d'être, c'est <u>uniquement</u> une révision sur la légalité.</p> <p>Une faute de frappe à la troisième ligne de la quatrième page, Equitim a le permis de construire depuis 2021 et non 2012.</p> <p>En cinquième page, lors de son intervention, au troisième paragraphe, il faut enlever la phrase « Cela va dans le sens de la transition énergétique. ». Justement pas, cela va à l'inverse de la transition énergétique.</p> <p>Puis au dernier paragraphe de son intervention, quatre lignes avant la fin, il est écrit que Givrins bénéficie déjà d'un bilan carbone simplifié. Il faut également supprimer cette phrase, Givrins doit faire un bilan carbone simplifié mais n'en dispose pas pour le moment.</p> <p>Transmet les corrections à effectuer de la part de M. Alain Blumenstein, absent ce soir, il est écrit qu'on déplace les grenouilles manuellement, il n'est pas utile de le préciser, cela va de soi. Il souhaiterait qu'on écrive que ceci est fait quotidiennement durant ladite période.</p> <p>Aucune modification supplémentaire n'étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présents.</p> |
| <p>F. Malherbe Vendrell</p> | <p>3) Communications du Bureau</p> <p>En principe le président est élu pour une année, nous devrions donc élire ce soir le Président du Conseil pour l'année à venir mais en l'absence de Monsieur Pradervand, il est proposé que cette élection soit reportée à la séance du mois d'octobre.</p> <p>Aussi, le repas du Conseil aura lieu au mois de septembre, une date sera communiquée à tous les conseillers prochainement.</p> |
| <p>R. Zellweger</p> | <p>4) Communications de la Municipalité</p> <p>Salue l'Assemblée et prie d'excuser Alain Blumenstein qui est accidenté, Cyrille Grosjean qui est à une autre assemblée ainsi que Attila Toth qui arrivera un peu plus tard car également retenu par une autre séance.</p> <p>Malheureusement, le Cèdre du village est mort. La raison précise est difficile à déterminer mais en discutant avec le Garde forestier, il est vrai que beaucoup d'autres arbres de la même essence sont en train de disparaître également de notre région. Ainsi, avec le réchauffement climatique, l'ensemble des résineux risquent de disparaître d'en dessous de 1000m d'altitude dans un avenir plus ou moins proche.</p> |



| | |
|--|--|
| <p>N. Vez Raymond</p> <p>S. Adams</p> <p>F. Malherbe Vendrell</p> <p>R. Derbigny</p> <p>R. Grahn</p> | <p>La décision de l'abattre n'était pas facile mais la Municipalité s'engage à replanter un arbre adapté.</p> <p>Son bois sera valorisé d'une manière ou d'une autre afin qu'il reste quelque chose de ce symbole du village. Les idées sont bienvenues.</p> <p>Ensuite, au-dessus de la gare, les travaux ont enfin commencé.</p> <p>Depuis le 1^{er} juin, la Commune a repris les contrats des employés de la déchetterie qui jusqu'à présent étaient engagés par BGS Compost.</p> <p>Monsieur Alain Froidevaux a fait valoir son droit de partir à la retraite et a été remplacé par Monsieur Marco Hurschler.</p> <p>Madame Liliane Trombert quitte la commune à la fin du mois et sera remplacée par Monsieur Frédéric Delacrausaz qui est actuellement boursier de la commune de Forel.</p> <p>Cette année, le 1^{er} août se fêtera à proximité du hangar de Marc Prélaz en haut du village.</p> <p>Rappelle la séance publique d'information pour le Plan Energie et Climat qui se déroulera à la Grande Salle le 29 juin. Le bureau d'accompagnement, Alterna, sera présent. C'est une occasion de faire valoir son point de vue, quel qu'il soit, par rapport à ces questions environnementales et climatiques.</p> <p>Un groupe d'une dizaine de personnes sera formé afin de faire une synthèse de cette séance.</p> <p>Concernant le PACOM, le passage à l'enquête publique est à bout touchant. Ainsi une séance d'information, ouverte à toutes et tous, est prévue avec notre urbaniste le 22 septembre à 19h30. Les options prises par la Commune seront expliquées.</p> <p>Pour terminer, concernant le CAD, le Conseil d'Administration a retenu trois candidatures sur les cinq préalablement mises de côté à la suite de l'appel d'offre effectué par la Commune. Une sélection définitive devrait pouvoir être faite entre juillet et août et, dans le meilleur des cas, l'ensemble sera présenté lors d'une des deux prochaines séances du Conseil. Une Commission ad 'hoc devra être créée à ce sujet.</p> <p>Il y a eu un problème avec le ramassage des ordures le mardi suivant le congé de Pentecôte. L'entreprise mandatée est venue plus tôt que prévu contractuellement et certaines poubelles n'ont été ramassées qu'un jour après. La société s'excuse auprès des habitants de la Commune pour cela.</p> <p>Demande à l'assemblée s'il y a des intéressés à se présenter pour faire partie de la Commission ad 'hoc concernant le CAD .</p> <p>Est intéressé.</p> <p>Est intéressé également</p> |
| <p>F. Malherbe Vendrell</p> | <p>5) Communications des délégués aux associations intercommunales</p> <p>Donne la parole à Mme Stroele-Morel qui s'est annoncée pour des communications concernant l' AISGE.</p> |



M. Stroele-Morel

Se permet de faire passer un message de la part de Mme Darricau.
L'Assemblée Générale de l'AISGE a eu lieu le 13 avril 2022
Il a été question des comptes 2021 de l'AISGE « école », des comptes 2021 de l'AISGE « accueil de jour » et d'une demande de crédit supplémentaire au budget 2022.
Tous les préavis ont été acceptés à l'unanimité.
A noter que le permis de construire pour le nouveau collège au Muids a été délivré, les dernières oppositions ont été levées par le Tribunal Fédéral.

S. Breitenmoser

Concernant le Groupement forestier « La Colline », une Assemblée générale s'est également déroulée le 3 mai 2022. Deux préavis étaient concernés.
Le préavis sur les comptes a été approuvé. Ce qui est intéressant est que la participation des Communes de Genolier et Givrins était de CHF 242'000.- en 2021, de CHF 290'000.- en 2020, on voit que la participation a baissé. Cela est notamment dû à la vente de bois ainsi qu'à son prix qui a augmenté à près de CHF 100.- au m3.
Le deuxième préavis concernait l'approbation officielle par le groupement de la venue de Trélex, dont le Conseil communal a accepté son adhésion. Nous avons donc 364 hectares de plus dans le Groupement forestier « La Colline ». Ce préavis a été approuvé à l'unanimité. Cela permet de répartir la participation aux communes sur trois communes et plus seulement deux.

F. Malherbe Vendrell

Les communications des délégués aux associations intercommunales sont à présent terminées.

F. Malherbe Vendrell

6) **Préavis Municipal no 7/2021: Comptes 2021.**

Donne la parole à Monsieur Adams

S. Adams

Présente et explique le contenu du préavis 7/2021 et en lit les conclusions.

F. Malherbe Vendrell

Donne la parole à Monsieur Nardone

C. Nardone

Lit le rapport et les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances

F.-H. Bovet

Revient sur les explications dans le préavis municipal concernant le Sollier. En effet, on peut y lire que « l'installation et la mise en service de l'eau a été réalisée et le chalet a été repeint pour un montant de CHF 40'000.- mais ce n'est pas l'installation de l'eau qui a été effectuée. En réalité, la citerne avait une fuite importante et elle a été réparée et l'entreprise Page a rebétonné le fond de la citerne. Deuxièmement, il n'y a eu aucune peinture dans le chalet, c'est le plancher des deux chambres qui a été remplacé par du carrelage.

F. Malherbe Vendrell

Demande si le texte du préavis doit être modifié

F.-H. Bovet

Souhaite une modification dans la mesure où cela est légalement possible.

R. Zellweger

La modification du texte du préavis est possible tant que cela ne concerne pas les conclusions qui, elles, ne doivent pas être modifiées sans amendement. Propose à Monsieur Bovet de lui transmettre par après le texte qu'il souhaite voir figurer pour corriger le préavis municipal.



| | |
|-----------------|--|
| | <p><i>[Monsieur Bovet propose par un courrier adressé à la Municipalité à la suite de son intervention à la séance du 15.06.2022 de modifier le préavis de la manière suivante : « Concernant l'alpage du Sollier, les travaux effectués sont :la réfection du fond de la citerne située près du chalet et la pose de carrelage au sol dans les deux chambres ».]</i></p> |
| S. Breitenmoser | <p>Remercie la Commission de Gestion et des Finances pour son rapport mais demande des explications sur le dernier paragraphe et demande des précisions sur « l'impôt fédéral anticipé supputé à encaisser » et la notion d'évolution.</p> |
| C. Nardone | <p>C'est en réalité un point qui a été relevé plus tardivement et la question n'a pas pu être posée à la Municipalité. Cette dernière n'est pas mise en cause. Effectivement, M. Stark avait relevé que ce poste-là « impôt fédéral supputé à encaisser », nommé de cette manière dans la comptabilité, a littéralement explosé. Il est passé quasiment de CHF 100'000.- à CHF 200'000.- en 6 ans. Il est étonnant que l'Office des impôts laisse ce poste-là augmenter à ce point. A ce jour, aucune précision ne peut être donnée relative à cette remarque.</p> |
| S. Adams | <p>Afin de donner quelques précisions, cet impôt anticipé est perçu sur les gains en capital (les gains en loterie, les rentes viagères, les pensions, les prestations d'assurances et les revenus de capitaux mobiliers) mais il est supputé, c'est-à-dire que c'est un chiffre qui est estimé sans aucun détail de la part de l'administration fiscale. Ce qui paraît normal car personne n'a à connaître la nature des gains en capital des habitants de la Commune.</p> <p>Le chiffre est renseigné directement par l'Office des impôts et la Municipalité doit faire avec.</p> |
| F.-H. Bovet | <p>Du temps où il occupait la place de Syndic, il se rendait directement à l'Office des impôts à Nyon pour discuter des points qui pouvaient relever des interrogations. Selon lui, cela vaut la peine de prendre contact avec le préposé et éclaircir ces points.</p> <p>Revient également sur le CAD, le rapport de ce dernier (qui n'a pas été fait par les administrateurs en fonction à présent) nous dit que la postposition a augmenté à CHF 400'000.- mais ce n'est pas à eux de décider d'une postposition, c'est le Conseil.</p> <p>Il faudrait mettre les choses au clair.</p> |
| N. Vez Raymond | <p>En effet, la première postposition demandée à la Commune était en 2018 et une décision avait été prise par le Conseil Communal. Lors de la dernière Assemblée générale en septembre 2021, ce point a été soulevé avec le réviseur aux comptes. Il y a eu en effet un manquement des prédécesseurs. Ces derniers sont partis de l'idée que l'acceptation de la postposition qui avait été donnée en 2018 était reconductible alors que ce n'est pas le cas.</p> <p>La Municipalité espère vivement qu'à la fin de l'année des solutions durables seront trouvées et mises en place afin d'assainir la situation.</p> |
| F.-H. Bovet | <p>Précise qu'il ne s'adressait pas au Conseil d'administration actuel mais le précédent a commis une faute qui est grave car c'est au Conseil Communal de décider d'une postposition. Il a décidé d'un certain montant donné à un moment donné et ce n'est pas au CAD de modifier ce montant à sa guise. Dans le cas d'une faillite, c'est un point qui prendrait une importance non négligeable. Il s'oppose à ce rapport donné comme tel. Le montant de la postposition est faux et il faut effectuer des corrections ou des précisions dans ce rapport.</p> |
| N. Vez Raymond | <p>Qu'est ce qui est proposé car dans l'absolu la situation catastrophique dans laquelle se trouve le CAD n'a jamais été cachée ?</p> |



| | |
|----------------------|--|
| F.-H. Bovet | A repris tous les rapports du CAD depuis la création de la société et c'est la première fois que ce montant de CHF 400'000.- apparaît. Dans les rapports précédents, le mauvais résultat n'a pas été dissimulé mais ce montant de postposition n'a jamais figuré. C'est de la responsabilité du Conseil de ne pas accepter ce genre de manquement. |
| N. Vez Raymond | Reconnait ce qui est exposé par M. Bovet et prend ses responsabilités par rapport à la situation actuelle mais on ne peut pas refaire le passé. La Commission de Gestion et des Finances ainsi qu'une Commission ad hoc se prononceront sur le prochain préavis concernant le CAD. D'un point de vue du développement de l'énergie ainsi que d'un point de vue financier, la question du CAD est centrale pour la Commune. Malheureusement, le Conseil d'administration actuel ne peut pas revenir sur des choses qui ont été faites précédemment. La situation est extrêmement préoccupante et la postposition actuelle n'a d'ailleurs pas été « mise sous le tapis » par le Conseil d'administration actuel. |
| S. Adams | Les choses n'ont pas été faites correctement mais le chiffre de postposition qui apparaît dans les rapports chaque année est connu. |
| C. Nardone | Ce n'est pas tout à fait correct, en bref : on sait qu'on doit CHF 400'000.- cependant on ne sait pas que ce montant est postposé. Ce n'est pas pareil. La solution éventuelle et intermédiaire, c'est que lors de la prochaine séance du Conseil Communal, on vote formellement ce point-là au préavis afin qu'on retrouve une certaine rigueur de fonctionnement pour les comptes 2021. |
| N. Vez Raymond | Et si c'était refusé ? Comment doit-on procéder ? |
| C. Nardone | Si on refuse aujourd'hui les comptes 2021 de la Commune, le 15 juin 2022, Comment fait-on pour refaire les comptes de la Commune ? C'est le même principe. C'est une question de formalisme. Il y a des règlements et ce n'est pas pour rien. Le résultat du vote sera forcément positif mais ce sera voté et acté. |
| N. Vez Raymond | Donne raison à M. Nardone mais demande au Conseil Communal de ne pas entraver le processus de reprise sur lequel la Commune est en train de travailler. |
| C. Nardone | Ce n'est absolument pas le but. |
| F. Malherbe Vendrell | Prend note du préavis qui sera proposé lors de la prochaine séance du Conseil Communal le 5 octobre 2022 concernant la validation des postpositions depuis 2018 sur les comptes du CAD. Aucune prise de parole n'étant demandée, il est procédé au vote de l'amendement concernant le texte relatif aux travaux au chalet du Sollier. Il est accepté à l'unanimité par l'assemblée. Il est ensuite procédé au vote du Préavis 7/2021 amendé selon la discussion précédente. Les comptes 2021 amendés sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée. |
| S. Adams | La Municipalité s'engage à faire le préavis de postposition de régularisation du CAD pour la prochaine séance du Conseil. |
| F. Malherbe Vendrell | Remercie la Municipalité ainsi que les Conseillers pour les solutions proposées |



| | 10) Propositions individuelles et divers |
|----------------------|---|
| F. Malherbe Vendrell | Donne la parole à l'assemblée |
| Y. Pradervand | Est surpris des communications de la Municipalité au sujet de la déchetterie car il a été annoncé que notre employé communal passait de 80% à 100%. Pourquoi la surveillance de la déchetterie ne peut-elle pas faire partie de son cahier des charges ? |
| R. Zellweger | La question de cette solution s'est effectivement posée mais ce n'était malheureusement pas possible. |
| R. Derbigny | A propos du droit de superficie derrière la gare (à l'emplacement de la construction actuelle) de CHF 65'000.- par année, à partir de quand débute-t-il ? |
| A. Good | A partir du moment où le permis d'habiter est délivré ou à partir du moment où le premier locataire entre dans son logement car il y a des cas où les locataires entrent dans leurs nouveaux logements avant que le permis d'habiter soit délivré officiellement. |
| R. Derbigny | Il y aura donc un décalage important entre l'occupation du terrain et le paiement du droit de superficie et donc une perte non négligeable. |
| R. Zellweger | Oui, d'où la volonté de commencer les travaux le plus rapidement possible. |
| M.-O. Lequint | Premièrement, sur la route de Duillier, la chaussée est extrêmement déformée, c'est dangereux, est-ce que quelque chose est prévu ? Ensuite, concernant le réservoir des Chaumilles, est-ce que la Municipalité pourrait entamer une réflexion sur une utilisation de ce réservoir pour l'usage agricole étant donné qu'il est prévu de le détruire ? Compte tenu des évolutions climatiques, ce dernier pourrait être une réserve d'eau intéressante. |
| R. Zellweger | Concernant la route de Duillier, une réparation est prévue rapidement. |
| A.-L. Bally | Concernant le réservoir des Chaumilles, ce n'est pas la Municipalité qui souhaite le détruire mais le Canton qui demande de le supprimer car il est trop vieux à leurs yeux alors qu'il est malheureusement en parfait état, les cuves sont effectivement parfaitement fonctionnelles. La Commune n'est absolument pas pressée de le supprimer, les niveaux sont simplement tenus plus bas afin d'assurer un renouvellement plus fréquent de l'eau. D'autres solutions ont été proposées au Canton mais ce dernier n'est pas intéressé. |
| M.-O. Lequint | L'idée serait d'entamer une réflexion autour du fait de proposer de l'eau à tarif préférentiel, pour l'arrosage des cultures. Le Canton a peut-être oublié l'énergie nécessaire pour pomper l'eau depuis le SANE. Aujourd'hui ce réservoir est là, il est fonctionnel, il serait dommage de le détruire sans réfléchir. Il encourage à entamer une réflexion énergétique pour avoir une autonomie de ses installations. |
| A.-L. Bally | Les situations mondiales actuelles auront peut-être permis une certaine évolution des priorités et le Canton sera peut-être plus à même de discuter aujourd'hui qu'il y a trois ans selon des exigences très strictes. Une solution est à discuter, la suppression du réservoir n'est pas du tout à l'ordre du jour pour la Commune. |



| | |
|-----------------|---|
| F.-H. Bovet | <p>Se rapporte à la remarque de M. Lequint, il est important de savoir que le SANE s'arrête à la voie de chemin de fer, il y a une ou deux parcelles raccordées au réseau au-dessus mais les agriculteurs ont besoin d'eau et certaines communes ont pour politique de leur permettre de prendre de l'eau, quand il y en a, dans le réseau. C'est ce type d'intervention qu'il faut appuyer.</p> <p>Les administrations ne sont malheureusement pas aussi pressées que les gens qui doivent trouver des solutions sur le terrain.</p> |
| J.-M. Leber | <p>Est-ce que quelque chose a été fait pour les animaux malades (cerfs et renards) du haut du village.</p> |
| R. Zellweger | <p>Ce n'est pas de la compétence de la Commune, c'est le Garde faune qui gère ce genre de chose, Monsieur Dominique Morel. Il faut le contacter lui ou l'Etat de Vaud.</p> |
| J.-M. Leber | <p>Il faut le signaler.</p> |
| R. Zellweger | <p>C'est malheureusement des bêtes qui sont en forêt et effectivement, en limite de forêt on y est plus facilement confronté.</p> |
| J.-M. Leber | <p>Ce sont des bêtes malades et constatées malades avec photos à l'appui, ils mettent en péril nos animaux domestiques.</p> |
| R. Zellweger | <p>Il faut effectivement recontacter le Garde faune.</p> |
| F.-H. Bovet | <p>Il faut comprendre, les gardes faunes, ils sont très demandés et ils sont concernés par les problèmes signalés. Ils effectuent leur travail correctement.</p> |
| R. Monney | <p>Serait-il possible de songer à effectuer des nettoyages un peu plus fréquents et minutieux de la Grande Salle ? L'emplacement « lumières et régie » est très souvent « en vrac ».</p> <p>Aussi, concernant l'éclairage de la scène, il serait peut-être intéressant de penser à le changer. En effet, les ampoules sont très difficiles à trouver et consomment (et chauffent) énormément. Il y aurait peut-être des solutions plus durables.</p> |
| R. Zellweger | <p>La remarque est entendue et en effet, des solutions et un inventaire du matériel à changer doit être fait.</p> |
| S. Breitenmoser | <p>Concernant le chantier à la route de Genolier où des arbres ont été abattus et un petit cordon boisé supprimé, comment cela se passe-t-il au niveau de la demande d'abattage ? Les arbres faisaient plus de 30 cm de diamètre.</p> <p>Y a-t-il une compensation prévue pour ces arbres abattus ?</p> |
| R. Zellweger | <p>Il y a deux façons de faire, pendant la demande de permis de construire on peut inclure la demande d'abattage d'arbres ou cela peut également être fait individuellement. Dans ce cas précis, l'abattage était intégré dans le permis de construire.</p> <p>Concernant le remplacement de ces arbres, il faudra demander confirmation à M. Toth mais sauf erreur, une compensation est en effet prévue.</p> |
| S. Breitenmoser | <p>Compensation avec des arbres indigènes ?</p> |
| R. Zellweger | <p>Que indigènes !</p> |



| | |
|----------------------|---|
| F. Malherbe Vendrell | S'assure qu'il n'y a plus d'intervention de la part de l'assemblée et passe la parole à Mme La Syndique. |
| R. Zellweger | <p>Remercie et félicite Mme Malherbe Vendrell pour la tenue de cette séance. Nous arrivons au terme de la première année de cette législature et il y a beaucoup de tâches et de nouveaux apprentissages à faire.</p> <p>Souhaite remercier chaleureusement les employés de la Commune de Givrins qui effectuent un travail considérable face aux exigences légales et administratives.</p> <p>Remercie personnellement Mme Trombert pour son travail.</p> <p>Remercie également l'assemblée et le Bureau du Conseil pour sa collaboration constructive.</p> |
| F. Malherbe Vendrell | Remercie l'ensemble de l'assemblée pour son attention et se permet de lever la séance à 21h35. |

La Vice-Présidente

Florence Malherbe Vendrell



La secrétaire

Laure Mertens